

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 18571  
Numéro SIREN : 831 279 047  
Nom ou dénomination : 2017

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2020 sous le numéro de dépôt 30730

## DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 11-03-2020

N° DE DEPOT : 2020R030730

N° GESTION : 2017B18571

N° SIREN : 831279047

DENOMINATION : 2017

ADRESSE : 205 bd Saint Germain 75007 Paris

DATE D'ACTE : 30-12-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

**2017**  
Société par actions simplifiée à associée unique  
au capital de 3 000 euros  
Siège social : 205 Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS  
831 279 047 RCS PARIS

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE  
DU 30 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le trente décembre, à dix-huit heures,

La société à responsabilité limitée TOSCA, au capital de 40 500 euros, ayant son siège social 14 rue de Thionville 75019 PARIS, immatriculée au registre de commerce de Paris sous le numéro 844 060 376, représentée par son gérant M. Roman ABREU, associée unique de la société SAS 2017, propriétaire des 3 000 actions de la Société,

A pris les décisions suivantes :

1. Démission de M. Roman ABREU de ses fonctions de président au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et nomination de la SARL TOSCA en qualité de Présidente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
2. Pouvoir pour les formalités.

**PREMIERE DECISION :**

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission de M. Roman ABREU de ses fonctions de Président de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, décidé de nommer en ses lieux et place en qualité de Présidente, la société SARL TOSCA, 14 rue de Thionville 75019 PARIS, 844 060 376 RCS PARIS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

La société TOSCA par l'intermédiaire de son représentant légal M. Roman ABREU, a déjà fait savoir qu'elle acceptait lesdites fonctions.

La société TOSCA est investie de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et statutaires. Le président peut, en outre, déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

**DEUXIEME DECISION :**

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la SARL TOSCA  
M. Roman ABREU, son gérant

